



Réf N° 1140...6...

13 JUL 2026

Programme Interreg NEXT MED 2021-2027

Décision n° C (2022) 9543 final du 12 décembre 2022

Avis public

2^{ème} Appel à Candidature N°71/2026

Appel à Candidature pour la sélection d'un(e) Expert(e) spécialiste en compostage des déchets organiques pour le projet « Mediterranean Initiative to Regenerate Wastewater Sludges for Optimal Use toward a Circular Economy (MedRESOURCE) » – A_T_2.3_0368

Article 1 : Objet de l'appel

Dans le cadre du Programme « Interreg NEXT MED » 2021-2027, l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) est bénéficiaire d'un don, en partenariat avec cinq (05) organismes de trois (03) pays de la Méditerranée, à savoir la Palestine, la Jordanie et l'Italie, pour la mise en œuvre du projet intitulé : « **Mediterranean Initiative to Regenerate Wastewater Sludges for Optimal Use toward a Circular Economy (MedRESOURCE) » _A_T_2.3_0368**. Le projet vise à promouvoir l'accès à l'eau et une gestion intégrée des ressources hydriques dans le bassin méditerranéen.

Dans le cadre du Work Package 3 (WP3) relatif aux Living Labs, le projet prévoit la mise en place et le suivi d'une unité pilote de compostage des boues résiduelles, en vue de leur valorisation agricole dans des conditions sanitaires et environnementales appropriées.

À cet effet, l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) lance un appel à candidature pour la sélection d'un(e) expert(e) spécialiste en compostage des déchets organiques, chargé(e) de l'élaboration des Termes de Références (TdR) relatifs à la sélection d'un bureau d'étude pour concevoir une unité de compostage et l'assistance technique de la commission technique du projet (COTEC) dans l'installation et le fonctionnement de l'unité de compostage en question qui sera implantée à l'Unité des Expérimentations Agricoles (UEA Souhil) de l'INRGREF à Oued Souhil, Nabeul.

La durée du projet est de 36 mois, à compter du 23 octobre 2025, conformément à la convention de partenariat signée entre l'Autorité de Gestion (AG) et le Chef de File du projet.

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana



الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري
مؤسسة البحث والتعليم العالي الفلاحي

**المعهد الوطني للبحوث في الهندسة
الريفية والمياه والغابات**

نهج الهادي كراي ، المنزه 4
ص.ب. عند 10، أريانة 2080

الهاتف: 719 630 / 039 033 / 709 033 ; فاكس: (71) 717 951



Article 2 : Objet du service

L'expert(e) retenu(e) sera appelé(e), sous l'autorité de la coordinatrice du projet, à assister l'équipe dans les activités suivantes :

- Diagnostic préalable de la situation actuelle de l'utilisation des boues résiduaires produites par la station d'épuration (STEP) SE4, située à Nabeul, et collecte des données sur : i) les caractéristiques physico-chimiques, microbiologiques des boues en question et leur potentiel de valorisation après co-compostage, ii) tout autre déchet organique (exemple déchets verts) produit sur l'UEA Souhil, lieu d'implantation du pilote, pouvant servir au co-compostage des boues.
- Élaboration des TdR relatifs au recrutement du bureau d'études qui sera chargé de la conception, du dimensionnement, du suivi et de la supervision des travaux d'exécution de l'unité pilote de compostage des boues résiduaires ; la validation finale des TdR relève de l'INRGREF et de la COTEC.
- Assistance à l'évaluation des offres soumises par les bureaux d'études dans le cadre de la mise en place de l'unité de compostage, dans le respect des exigences techniques et financières du projet et de la réglementation tunisienne.
- Assistance technique (3 matinées dont l'horaire sera défini) en présentiel pendant 3 jours de suite et accompagnement de la COTEC chargée du fonctionnement et du suivi de l'unité pilote.
- Participation aux réunions techniques du projet (voir calendrier à titre indicatif)

Article 3 : Livrables attendus, durée et calendrier de la mission et engagement des parties

La mission donnera lieu aux livrables indiqués dans le tableau ci-après, rédigés en langue française, remis en 5 exemplaires papier et sous format numérique modifiable.



Livrable	Nombre d'H/j	Période de mise en œuvre
Livrable 1 : Note méthodologique décrivant la démarche proposée, les principales étapes d'intervention et le planning indicatif d'accompagnement de la COTEC pour la mise en place et le suivi de l'unité pilote de compostage.	5	5 j après notification de la note de service
Livrable 2 : Rapport de diagnostic de la situation actuelle de l'utilisation des boues résiduaires produites par la STEP SE4, les caractéristiques physico-chimiques, microbiologiques des boues en question et leur potentiel de valorisation après co-compostage, et les données sur tout autre déchet organique produit sur l'UEA Souhil pouvant servir au co-compostage des boues.	7	7 j à partir de la date de validation de la note méthodologique
Livrable 3 : Les DAO de recrutement du bureau d'étude chargé de la conception, du dimensionnement, du suivi et de la supervision des travaux d'exécution de l'unité pilote de compostage des boues résiduaires.	7	7j à partir de la date de validation du rapport de diagnostic
Livrable 4 : Programme de l'assistance technique comprenant un volet théorique et un volet technique (3 matinées dont l'horaire sera défini) en présentiel pendant 3 jours de suite et support scientifiques et techniques sur les bonnes pratiques de co-compostage au profit de la COTEC.	3	3j à définir après l'achèvement de l'installation et la mise en place de l'unité de compostage
Livrable 5 : Rapport final de la mission	3	3j

Article 4 : Rémunération et modalités de paiement

Le paiement sera effectué par tranche, après validation des livrables par la COTEC conformément aux modalités prévues dans le contrat.

Le montant total de l'offre financière devra être exprimé en dinars tunisiens, en hors taxes (HTVA) et en toutes taxes comprises (TTC).

Les honoraires proposés sont réputés inclure l'ensemble des frais nécessaires à l'exécution de la mission, notamment les frais de déplacement liés aux interventions sur la STEP SE4 et sur l'UEA Souhil à Nabeul. Compte tenu de la distance entre Tunis et Nabeul, aucun frais d'hébergement n'est prévu pour les déplacements ordinaires liés à la mission, sauf autorisation exceptionnelle, préalable et écrite de l'INRGREF.

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tél. : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 ; Fax : (71) 717 951



لهج الهادي كراي ، المنزه 4
ص.ب. عدد 10 ، أريانة 2080

الهاتف : 719 630 / 230 039 / 709 033 (71) ، فاكس : 717 951 (71)



Le paiement sera effectué selon l'échéancier indicatif suivant :

Tranche	Livrables	Pourcentage du montant total du contrat en HT
1 ^{ère} tranche	Livrable 1 : Note méthodologique	10%
2 ^{ème} tranche	Livrable 2 : Rapport de diagnostic	10%
3 ^{ème} tranche	Livrable 3 : Les TdR relatifs au recrutement du bureau d'études et assistance à l'évaluation des offres	40%
4 ^{ème} tranche	Livrable 4 : Programme de l'assistance technique	10%
Solde	Livrable 5 : Réception définitive du rapport final et procès-verbal	30%

Chaque demande de paiement doit être accompagnée d'une attestation de réception et d'un OS d'approbation du livrable correspondants des livrables correspondants, signée par la coordinatrice du projet et la chargée de la Direction Générale de l'INRGREF.

Article 5 : Lieu et durée de la mission

La mission se déroulera principalement sur le site de l'UAE de l'INRGREF à Oued Souhil, Nabeul ainsi qu'au siège de l'INRGREF, selon les besoins du projet et les modalités convenues avec l'équipe de coordination. L'expert aura à faire deux à trois déplacements à Nabeul pour la collecte des données

La mission d'expertise s'étendra sur 19 Hommes Jours pendant une durée de 2 mois, entre les mois d'août et octobre 2026, et 6 Hommes Jours durant la 2^{ème} moitié de l'année 2027 (période à définir après installation du pilote de compostage), sauf extension du projet.

Les interventions de l'expert(e) seront réalisées de manière ponctuelle, en fonction des différentes phases de mise en œuvre de l'unité pilote de compostage (voir chronogramme).

Chronogramme des travaux à titre indicatif

	août-26				sept-26				oct-26			
Semaine	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Réunion (demi-journée) et lieu		x (Tunis)	x (Tunis)									
Note méthodologique		élaboration	révision + correction									
Réunion (demi-journée) et lieu					x (Nabeul)	x (Tunis)						
Rapport diagnostic					élaboration	révision	correction					
Réunion (demi-journée) et lieu									x (Tunis)	x (Tunis)	x (Tunis)	
DAO bureau d'étude									élaboration	révision	correction	
Conception pilote compostage												étude pilote



Article 6 : Compétences et qualifications requises

Conditions générales

- Nationalité tunisienne
- Jouissance des droits civils et politiques

Exigences professionnelles

Le/la candidat(e) doit disposer du profil et des compétences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (ingénieur, master ou doctorat) dans l'un des domaines suivants : génie de l'environnement, génie des procédés, agronomie, génie sanitaire, génie biologique, génie civil ou toute autre discipline équivalente.
- Justifier d'une expérience minimale de 2 années dans la valorisation des déchets organiques, le co-compostage, le traitement ou la valorisation de déchets organiques, avec une expérience spécifique souhaitée sur les boues issues des stations d'épuration.
- Avoir une expérience dans la conception, le dimensionnement, le suivi technique ou l'exploitation d'unités de compostage ou de plateformes de traitement des déchets organiques.
- Avoir une bonne connaissance des exigences techniques, sanitaires, environnementales et réglementaires applicables à la gestion, au traitement, au stockage et à la valorisation des boues résiduaires.
- Avoir une expérience dans l'élaboration de Termes de Référence, l'appui à l'élaboration de cahiers des charges techniques, de dossiers d'appels d'offres et de rapports techniques.
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse, d'organisation et de rédaction technique.
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française.
- Une expérience dans des projets de recherche, de développement ou de coopération internationale serait un atout.
- Une expérience en formation, encadrement ou accompagnement technique serait un atout.

Article 7 : Procédure et critères de sélection

1^{ère} étape : examen des dossiers : 70 points

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par la commission technique et de recrutement désignée pour le projet.

La commission évaluera les CV des candidats qui doivent fournir toutes les pièces justificatives et attribuera une note selon les critères mentionnés dans le tableau ci-dessous.

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tél : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 ; Fax : (71) 717 951



**المعهد الوطني للبحوث في الهندسة
الريفية والمياه والغابات**

نهج الهادي كراي ، المنزه 4
ص.ب. عدد 10 ، أريانة 2080

الهاتف : 719 630 / 039 230 / 039 709 (71) ، فاكس : 717 951 (71)



2^{ème} étape : entretien oral : 30 points

Seuls les candidats ayant obtenu la note technique minimale de 40, seront invités à un entretien oral pour l'évaluation finale. Le barème de notation est récapitulé dans le tableau suivant.

Le classement final est établi sur la base de la note technique, pondérée avec la proposition financière.

Critères de sélection	Score
Diplôme universitaire et équivalence (Ingénieur : 5 pts ; Master : 7 pts ; Doctorat : 10 pts)	10
Expérience générale dans la gestion des déchets, spécifiquement le compostage des déchets organiques (2 pts/année)	10
Expérience dans la conception, la mise en place et/ou l'exploitation d'unités de compostage et de plateformes de gestion des déchets organiques (avec références) (5 pts/justificatif)	15
Expérience spécifique dans la gestion, le traitement ou la valorisation des boues issues des stations d'épuration (5 pts/justificatif)	15
Expérience dans des projets de recherche nationaux/internationaux portant sur le traitement et la gestion des boues d'épuration (2,5 pts/ projet national et 5 pts/projet international)	10
Expérience dans l'élaboration de Termes de Référence (TDR), l'appui à l'élaboration de cahiers des charges techniques, de dossiers d'appels d'offres et la production de rapports techniques (2 pts/justificatif).	10
Entretien oral : maîtrise du sujet sur le traitement des boues résiduaires (10 pts), connaissance linguistique (français/anglais) (10 pts), communication (10 pts)	30
Total	100

Article 8 : Présentation des candidatures

Les offres doivent parvenir à l'INRGREF sous plis fermé, et ce par courrier recommandé ou par rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre Central de l'INRGREF (contre décharge) à l'adresse suivante plus tard le **20/07/2026**, le cachet du bureau d'ordre fait foi. Les offres reçus après cette date seront rejetées automatiquement.

Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

Rue Hédi Karray, El Menzah IV, BP 10

Ariana 2080 – TUNISIE



L'enveloppe devra porter la mention suivante :

« A ne pas ouvrir »

2^{ème} Appel à Candidature N°71/2026

Appel à Candidature pour la sélection d'un(e) Expert(e) spécialiste en compostage des déchets organiques pour le projet « Mediterranean Initiative to Regenerate Wastewater Sludges for Optimal Use toward a Circular Economy (MedRESOURCE) » – A_T_2.3_0368

Article 9 : Éléments constitutifs du dossier

Les offres doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

1. Pièce N° 1 : La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention « Lu et approuvé ».
2. Pièce N° 2 : La fiche de renseignements généraux conformément à l'annexe 1, portant la date, le cachet et la signature du candidat (Annexe 1).
3. Pièce N° 3 : Une demande de candidature.
4. Pièce N° 4 : Une copie de la CIN ou matricule fiscal.
5. Pièce N° 5 : Un CV détaillé.
6. Pièce N° 6 : Les copies des diplômes.
7. Pièce N° 7 : La liste des références techniques similaires du candidat conformément à l'annexe 2, portant la date, le cachet et la signature du candidat
8. Pièce N° 8 : Les copies des attestations ou justificatifs (tels qu'attestation de bonne fin, PV de réception définitive, etc.) prouvant l'expérience professionnelle, notamment les projets ou missions similaires réalisés, avec description de la mission, durée, client/organisme bénéficiaire et résultats obtenus ;
9. Pièce N° 9 : Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 6 de cette présente consultation conformément à l'annexe 2, portant la date, le cachet et la signature du candidat (Annexe 3).
10. Pièce N° 10 : Une offre financière datée et signée, présentée sous pli séparé cacheté, précisant le montant total HTVA, le montant de la TVA, le montant TTC, en chiffres et en toutes lettres, ainsi que l'inclusion des frais de déplacement nécessaires à l'exécution de la mission dans les honoraires proposés (Annexe 4).
11. Pièce N° 11 : Attestation de bonne fin d'exécution des projets achevés au plus tard en le 31 mai 2026.

NB :

- La non présentation de l'un des documents (Pièce N° 1, Pièce N° 7 et Pièce N°9) lors de l'ouverture des plis des offres techniques et financières constituent un motif de rejet de l'offre.
- Les références non justifiées ne seront pas prises en considération

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tel : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 ; Fax : (71) 717 951



- Les candidatures reçues après la date susmentionnées ne seront pas prises en considération.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Tous les livrables, rapports, manuels, supports pédagogiques, notes techniques, bases documentaires et tout autre document produit dans le cadre de la mission sont la propriété exclusive de l'INRGREF et du programme MedRESOURCE. L'expert(e) ne peut les reproduire, les diffuser, les publier ou les utiliser à d'autres fins sans autorisation écrite préalable de l'INRGREF.

Article 11 : Délais d'exécution et pénalités de retard

L'expert(e) est tenu(e) de respecter le chronogramme validé avec l'équipe de coordination du projet. En cas de retard non justifié dans la remise des livrables, l'INRGREF se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard selon les modalités prévues dans le contrat de prestation de services, sans préjudice des autres droits de l'INRGREF.

Article 12 : Règlement des litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat fera l'objet, en premier lieu, d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties. En cas d'échec du règlement amiable, ou en cas de manquement persistant de l'une des parties à ses obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié conformément aux conditions prévues dans le contrat, après notification écrite adressée à la partie concernée.

La résiliation du contrat ne donnera lieu à aucun paiement supplémentaire au profit de l'expert(e), à l'exception des prestations effectivement réalisées, dûment justifiées et validées par l'INRGREF avant la date de résiliation.

Article 13 : Calendrier de recrutement

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **20 juillet 2026**

La date des entretiens oraux sera communiquée aux candidats présélectionnés par e-mail et/ou SMS.

Dr. Olfa Mahjoub
Coordinatrice du projet MedRESOURCE

Projet Med RESOURCE A T 2.3_0368
Dr. Olfa MAHJOUB
Coordinatrice INRGREF

**La Chargée de la Direction Générale
de l'INRGREF**

Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherche
En Genie Rural Eaux Et Forêts
Signature :

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
**INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
AGRICOL
- 0 -

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tél. : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 , Fax : (71) 717 951



الجمهورية التونسية
وزارة الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري
مؤسسة البحث والتعليم العالي الفلاحي
- 0 -

**المعهد الوطني للبحوث في الهندسة
الريفية والمياه والغابات**

نهج الهادي كراي ، المنزه 4
ص.ب. عدد 10 ، أريانة 2080

الهاتف: 719 630 / 230 039 / 709 033 (71) ، فاكس: 717 951 (71)



Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale :

Adresse/:

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

CIN/Matricule fiscal :

Numéro du compte bancaire :

Banque :

Enregistrement au registre national des entreprises sous le n°
(si applicable)

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom) :

.....
.....
.....

Fait à, le

(Signature du soumissionnaire)

REPUBLIQUE TUNISIENNE
 MINISTRE DE L'AGRICULTURE
 DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PÊCHE
 **INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 AGRICOLES
 - 0 -

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
 EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
 B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tél. : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 : Fax : (71) 717 951



الجمهورية التونسية
 وزارة الفلاحة و الموارد المائية و الصيد البحري
 مؤسسة البحث والتعليم العالي الفلاحي
 - 0 -

**المعهد الوطني للبحوث في الهندسة
 الريفية والمياه والغابات**

نهج الهادي كراي ، المنزه 4
 ص.ب. عدد 10، أريانة 2080

الهاتف : 719 630 / 039 230 / 709 033 (71) . فاكس : 717 951 (71)



Annexe 2 : Liste des références techniques similaires

Projet/ Mission	Description	Fonction/ Poste occupé	Taches réalisées	Durée de projet (de....à)	Lieu/Pays	Finance- ment	Bénéficiaire



Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), M./Mme, agissant en qualité de
....., représentant légal de :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Matricule fiscal :

Numéro d'immatriculation au Registre National des Entreprises (RNE) :

dans le cadre de l'appel à candidatures relatif à la sélection d'un(e) Chargé(e) de Communication pour
le Projet MedRESOURCE, déclare sur l'honneur que :

1. Je remplis toutes les conditions générales requises pour participer à la présente consultation telles que définies dans le dossier d'appel à candidatures ;
2. Je ne suis pas en état de faillite, de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité ;
3. Je suis en règle vis-à-vis de mes obligations fiscales et sociales conformément à la législation tunisienne en vigueur ;
4. Je n'ai fait l'objet d'aucune condamnation définitive pour fraude, corruption, blanchiment d'argent ou toute autre infraction portant atteinte à la probité professionnelle ;
5. Je ne me trouve dans aucune situation de conflit d'intérêts susceptible de compromettre l'exécution impartiale de la mission ;
6. Les renseignements et documents fournis dans mon offre sont exacts, sincères et complets.
7. Je m'engage à fournir, à la demande de l'Autorité Contractante, tout document justificatif attestant de la véracité de la présente déclaration.
8. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner le rejet de ma candidature ou la résiliation du contrat, sans préjudice des poursuites prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à, le

Nom et Prénom :

(Signature du soumissionnaire)

**INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES
EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS**

Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV
B.P. n°10 - 2080 Ariana

Tél. : (71) 719 630 / 230 039 / 709 033 ; Fax : (71) 717 951



**المعهد الوطني للبحوث في الهندسة
الريفية والمياه والغابات**

نهج الهادي كراي ، المنزه 4
ص.ب. عدد 10، أريانة 2080

الهاتف: 719 630 / 039 230 / 709 033 (71) ، فاكس: 717 951 (71)



Annexe 4 : Soumission

Je soussigné.....
Adresse Boîte postale.....
Code postal..... Ville.....
Téléphone Fax.....
Domiciliation bancaire.....
C.C.B. N°.....

Désignation	Montant
Montant en HT (DT)	
Taux de TVA (%)	
Montant de la TVA (DT)	
Montant en TTC (DT)	

Arrêté le présent offre de prix à la somme de :

Montant HT en toutes lettres :

Montant TTC en toutes lettres :

Je certifie que les prix indiqués dans la présente soumission sont fermes et non révisables.

Fait à, le.....

Nom et Prénom :

(Signature du soumissionnaire)